

Principales propositions

des candidats à la présidentielle pour les mères

● Concilier vie professionnelle et vie familiale

Jean-Luc Mélenchon

- Créer 500 000 places en crèches et garantir la gratuité des crèches publiques
- Lutter contre le temps partiel contraint qui à 80 % touche des femmes
- Allonger la durée des congés parentaux, et les rendre identiques pour les deux parents

Fabien Roussel

- Le congé maternité sera protégé. Les deux parents se verront garantir un congé parental s'alignant sur la durée actuelle du congé maternité.
- Droit à la scolarité dès 2 ans.

Yannick Jadot

- Congé parental de 16 semaines identique pour les 2 parents, dont 8 semaines obligatoires venant en remplacement des congés maternité et paternité existant.
- Création de 200.000 places en crèche ou chez les assistantes maternelles.
- Mobiliser les ressources de l'éducation populaire et garantir l'accès à un périscolaire de qualité. Renforcer le statut des intervenant-es du périscolaire assurant une rémunération et un volume horaire permettant de les stabiliser et de les inscrire dans un parcours de formation continue et dans la concertation des équipes éducatives. Soutenir et généraliser les expériences d'éco-centres de loisirs, de découverte de la nature et du vivant. Veiller à ce que la pause méridienne soit de deux heures dans les collèges et les lycées et soutenir la coopération avec les associations d'éducation populaire et les clubs sportifs. S'appuyer sur les expériences et les propositions de maisons des lycéens ou des collégiens ou sur les conseils de vie collégienne ou lycéenne qui fonctionnent.

Anne Hidalgo

- Droit opposable à un mode d'accueil pour son enfant pour chaque famille, à l'issue des congés légaux des parents et jusqu'à son entrée à la maternelle
- Toute famille aura droit à une place en accueil collectif et, à défaut, recevra une aide financière pour compenser le coût d'une garde à domicile ou par un assistant maternel.
- L'offre de places en crèche, en lien avec les CAF et les collectivités territoriales, sera portée de 470 000 à 600 000 en 10 ans.

- Les crèches seront rendues plus inclusives pour lutter contre le non-recours des familles les plus fragiles et accueillir les enfants en situation de handicap.
- L'allocation de rentrée scolaire sera attribuée dès l'entrée à l'école maternelle et non plus à 6 ans comme aujourd'hui.
- Allonger le congé paternité à 16 semaines, dont 6 obligatoires, comme en Espagne, pour assurer la réelle égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Emmanuel Macron

- La garantie d'un mode de garde accessible pour tout enfant de moins de 3 ans.

Valérie Pécresse

- Concernant le congé paternité : j'étais favorable à l'allongement du congé paternité car il est crucial de permettre aux pères d'être aux côtés de leur compagne et de leur bébé dans les premiers jours de vie. Nous en avons parlé plus haut, cette période est clé, que ce soit pour accompagner un choix d'allaitement de la mère, ou encore pour prévenir les risques de dépression post-partum. D'une manière plus générale, je veux instaurer un congé parental aménageable pour chaque parent, dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés. Il pourrait être pris jusqu'aux 18 ans de l'enfant.
- Les pères doivent prendre leur congé paternité : c'est un bon moyen d'améliorer encore leur implication et c'est aussi un enjeu d'égalité femmes- hommes ! Nous devons encourager les entreprises à ne pas avoir de réticences à le proposer aux pères. Les études nous montrent que les nouvelles générations de parents sont beaucoup plus sensibles à cette possibilité qui est désormais offerte aux pères, nous devons accompagner et favoriser ce changement sociétal. La consultation pédiatrique du 4ème mois de grossesse que je propose aux jeunes parents permettra d'ailleurs d'évoquer avec les parents cette question du congé paternité. Je souhaite aussi encourager les initiatives locales qui permettent d'impliquer les pères dans la préparation à la grossesse.
- Une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle est une aspiration forte des familles. C'est également un objectif que je poursuivrai dans la grande politique familiale que je mettrai en œuvre. Il s'agira de mieux accompagner financièrement les familles qui font appel à des assistantes maternelles agréées, grâce à une revalorisation du complément mode de garde. De même, le plafond du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile sera doublé, alors que la taxe sur les salaires ne sera appliquée qu'au deuxième salarié. Partout sur le territoire, nous développerons également les réseaux d'assistantes maternelles et la création de maisons d'assistantes maternelles. Et je souhaite tendre vers l'ouverture de 50 000 places de crèches (au minimum 30 000). Je souhaite que les familles puissent avoir réellement le choix du mode de garde de leurs enfants qui leur convient le mieux.
- En un quinquennat, le président sortant n'a pas ouvert plus de 10 000 places de crèches environ, alors que 30 000 étaient prévues. Mon objectif est à minima de créer ces 30 000 places dans les années à venir par une politique très incitative en direction des communes et des entreprises. L'objectif est simple : obtenir une place en crèche, quand on le souhaite, doit devenir aussi facile qu'obtenir une place à la maternelle. Au-delà de la construction de nouvelles places de crèches, j'entends revaloriser les carrières des professionnels de la petite enfance pour augmenter l'attractivité de ces métiers. Par ailleurs, je souhaite développer un véritable service public de la petite enfance en milieu rural.

- Pour les assistantes maternelles : je souhaite davantage solvabiliser les ménages pour un recours accru aux assistantes maternelles agréées en revalorisant le complément mode de garde. Cela permettra à plusieurs centaines de milliers de couples en plus de faire appel à ces assistantes maternelles agréées sur tout le territoire. Il est nécessaire de mieux structurer la profession. Pour cela, il faut renforcer la formation sur tout le territoire et favoriser les exercices à plusieurs ou en réseau au sein de relais d'assistantes maternelles (RAM) et de Maisons d'assistantes maternelles (MAM). Il faut également augmenter les rémunérations et développer les formations comme les parcours professionnels. En milieu urbain, un obstacle majeur au développement des assistantes est la taille du logement. Je souhaite plus de justice dans l'attribution de logements sociaux en donnant une priorité aux travailleurs de première ligne.
- Pour le congé parental : Je propose en priorité un congé parental aménageable de six mois maximum qui pourra être pris, en cas de circonstances exceptionnelles, jusqu'aux 18 ans de l'enfant, afin de permettre aux parents d'accompagner leur enfant confronté à de sérieuses difficultés scolaires ou de santé.
- Pour le télétravail : dans certains cas, le télétravail peut contribuer à une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Mais ce n'est pas une solution aux problèmes de garde des enfants ! Le recours et les modalités du télétravail doivent avant tout être discutés au niveau de chaque entreprise, dans un cadre négocié.
- Pour la flexibilité du travail : Je suis en faveur du « droit de demander » à son employeur un aménagement de l'organisation de son travail. L'employeur ne sera pas tenu d'accorder les aménagements demandés, mais devra motiver sa réponse. Une meilleure conciliation vie familiale/vie professionnelle doit aussi venir d'un meilleur accès aux solutions de garde, et je porte des propositions en ce sens.
- Pour l'égalité salariale : Les inégalités salariales au détriment des femmes sont insupportables. Les initiatives prises par certaines entreprises doivent être encouragées en effet. Et il faut également faire progresser la transparence des rémunérations pour que les discriminations reculent. Je mettrai ce sujet à l'ordre du jour de la conférence salariale que je réunirai dans les premiers mois de mon mandat pour faire progresser l'égalité salariale. Au-delà de la question de l'égalité salariale, les entreprises doivent également s'attacher à tout mettre en œuvre pour favoriser plus d'égalité dans le déroulement des carrières. Ce sera également mon combat.
- Relever les plafonds du crédit d'impôt pour les employeurs d'une garde d'enfant à domicile (jusqu'à 10 000 euros par an, contre 6 000 aujourd'hui, et ce plafond serait relevé de 1500 euros par enfant).
- Développer les solutions d'accueil de jeunes enfants. Donner aux parents les moyens de choisir le mode de garde de leur enfant, en rendant accessible à tous les parents, sans aucune condition ressource, le complément de libre choix de mode de garde (CMG), en plus du relèvement du crédit d'impôt pour les emplois à domicile.
- Soutenir la garde d'enfant en milieu rural, en lançant un programme national pour la petite enfance, afin d'encourager financièrement les services d'aide et d'accueil de la petite enfance et mieux répondre aux besoins des femmes en milieu rural.
- Mettre en place un « droit de demander » sur le modèle du « right to request » anglo-saxons permettant à tout salarié de demander des horaires de travail aménagés pour mieux prendre en compte son organisation personnelle.

Eric Zemmour

- Création de 60000 places en crèche supplémentaires
- Permettre aux 2 parents de se répartir librement le temps du congé parental

Nicolas Dupont Aignant

- Prestation d'accueil du jeune enfant, rétablis au niveau de 2012.
- Ouverture de 250 000 places de crèche, soit +10% pour mieux concilier la vie professionnelle et familiale (2,4 millions d'enfants entre 0 et 3 ans pour 1,4 million de places de crèches actuellement) ; coût estimé : 850 millions d'€.
- Créer un système de congé parental optionnel, complémentaire aux congés maternité et paternité existants, paritaire et rémunéré et les couples se partageraient ainsi sur 3 ans – 9 mois chacun et 18 à se répartir – avec prise en charge par l'État à hauteur de 75% du SMIC net ; coût estimé : 2 milliards d'€. Utilisable une seule fois par couple pour un seul enfant (2ème ou 3ème).
- Mettre en place un droit à la formation suite à un congé maternité ou congé parental pour faciliter les évolutions professionnelles.